



# La Feuille Verte

JUILLET 2019 / n°233 / 2,80 €

## Européennes : et après ?

D'abord se réjouir : notre score aux Européennes est une excellente surprise et fait taire tous ceux qui nous disaient moribonds.

À la réflexion, est-ce vraiment une surprise ou le résultat des mobilisations de longue haleine des élus et militants Verts dans un contexte de prise de conscience de la jeunesse pour enrayer le dérèglement climatique ?

Ce bon score prend d'autant plus de relief dans un paysage marqué par l'écroulement du PS, l'échec de la France Insoumise, la dislocation de LR, la stagnation du RN et une certaine résistance, mais sans enthousiasme, du parti d'Emmanuel Macron.

Nous voici donc aujourd'hui, que nous le voulions ou non, en situation de responsabilité. Il nous revient d'être suffisamment ouverts, humbles et pragmatiques pour construire une véritable alternative au RN et à LREM, alliés objectifs qui seraient trop heureux de continuer de danser leur tango destructeur.

Cependant, et c'est là où les difficultés commencent, les enjeux sont tels pour les conditions de vie de l'espèce humaine sur cette planète que notre marge de négociation sur les projets est faible. Nous ne pouvons en aucun cas renoncer à notre radicalité ni à une approche écologiste, donc globale, de la politique : le climat, la biodiversité, l'accueil des exilés, la place des femmes et des minorités, la condition animale, la conversion de l'industrie, de l'agriculture, des transports, la transition énergétique, le partage du travail, la réduction des inégalités, etc. ne peuvent se traiter comme des politiques sectorielles. Il n'est pas possible de sortir à moitié du productivisme prédateur.

Alors, à la faveur des prochaines élections, grâce à tous ceux et celles qui se mobilisent pour modifier leur comportement quotidien, agir avec les associations, militer avec nous ou d'autres, tous ceux et celles qui ont conscience que nous ne pouvons plus attendre, cette exigence doit s'exprimer et le plus possible se traduire en actes dans chaque conseil municipal.

Continuons ensemble !

édito

BESANÇON PPDC

P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE



Cécile Prudhomme et  
Philippe Chatelain  
Cosecrétaires régionaux



P 1 : Édito  
P 2-3 : David Cormand dans le Jura  
P 4-5 : De la mobilisation sur les réseaux sociaux  
P 6-7-8 : Alstom, GE : l'histoire d'un saccage industriel  
P 9-10-11 : Pour un Comté soutenable  
P 11 : Où trouver EELV au plus près de chez soi ?  
P 12-13 : Quelle fin de vie pour le parc nucléaire français ?  
P 13 : Comment recevoir *La Feuille Verte* ?  
P 14 : Vive le triporteur  
P 15-16 : Marche avec la Loue, deuxième édition  
P 17-18 : L'écriture inclusive en questions  
P 19 : Charles Beauquier, premier député écologiste ?  
P 20 : Bulletin d'adhésion



## Une étape réussie

# DAVID CORMAND DANS LE JURA

2

L'événement a débuté autour d'un apéritif, place de la Liberté, à Lons-le-Saunier, où les personnes de passage pouvaient obtenir des informations et de la documentation et surtout avoir un temps d'échange avec David. L'espace, bien démarqué par un parasol et un fanion « Sauvons le climat », a attiré un certain nombre de personnes et d'associations, qui avaient quelquefois des questions bien précises (dont une sur le suicide assisté).

David a, pendant ce temps, été assez longuement mobilisé par une conférence de presse avec trois journalistes, ce qui a un peu frustré ceux qui souhaitaient s'adresser directement à lui.

Les deux principaux journaux locaux ont souligné les axes caractérisant le Jura mis en évidence par David : ce département, territoire rural, souffre notamment des déserts médicaux, de la suppression des services publics et de lignes ferroviaires. Mais en prenant appui sur la ruralité, on peut s'orienter vers un nouvel ordre économique, vers la fin du modèle agricole dominant et les circuits courts ; on peut changer le modèle de déplacement, densifier le réseau de transport collectif.



**Le périple s'est poursuivi au restaurant municipal** qui, grâce à la volonté opiniâtre du directeur épaulé de longue date par un conseiller municipal, administrateur de Jura Nature Environnement, utilise des produits locaux et bio (90 % de produits locaux, y compris la viande, et 60 % de produits bio, essentiellement les légumes). À noter que le directeur a insisté sur l'entrave que constituent les marchés publics pour développer ce type de projet. À ce jour, le restaurant municipal propose en moyenne 5 000 repas par jour (écoles primaires, hôpital, EHPAD...) soit un peu plus que son équivalent dijonnais, pour une population sept fois moins importante.

**Des exemples extrêmement probants** de ce qu'on peut faire sur un territoire rural en matière d'alternatives économiques ont été présentés au cours d'un déplacement à Val-Sonnette dont la maire, Brigitte Monnet, est une militante d'ÉELV : aménagement de cheminements sécurisés, éclairage public limitant l'impact sur la faune et la flore, panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes, zéro pesticide dans les espaces publics de la commune traversés par un cours d'eau, création d'un verger de sauvegarde d'un patrimoine fruitier local, création d'un espace test agricole permettant l'installation de deux maraîchers bio sur un terrain communal, bergère et son troupeau de moutons quelques mois dans l'année pour maintenir l'ouverture des communaux, etc.

Les jeunes agriculteurs étaient présents sur le site, mais aussi des militants de la Confédération paysanne, qui ont interpellé David sur la PAC et évoqué la question de la coexistence des troupeaux et des loups.

Cette journée a attesté d'un engagement constant de militants ou de sympathisants et des réalisations auquel il peut aboutir.



**Rosine James-Ingrand,**  
Groupe local Lons Jura Sud



3



**Jura Vivre**

**EELV. « Il nous faut réinventer un modèle plus vertueux de consommation »**

David Comandant, député EELV, a été élu député de la région Bourgogne-Franche-Comté. Il a été élu député de la région Bourgogne-Franche-Comté. Il a été élu député de la région Bourgogne-Franche-Comté.

**Les choix politiques**

David Comandant, député EELV, a été élu député de la région Bourgogne-Franche-Comté. Il a été élu député de la région Bourgogne-Franche-Comté. Il a été élu député de la région Bourgogne-Franche-Comté.

**Il nous faut réinventer un modèle plus vertueux de consommation**

David Comandant, député EELV, a été élu député de la région Bourgogne-Franche-Comté. Il a été élu député de la région Bourgogne-Franche-Comté. Il a été élu député de la région Bourgogne-Franche-Comté.

## DE LA MOBILISATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

**10 CLICHÉS SUR L'EUROPE**  
ÉLECTION EUROPÉENNE DU 26 MAI 2019

**12 CLICHÉS SUR L'ÉCOLOGIE**  
ÉLECTION EUROPÉENNE DU 26 MAI 2019

Dans le cadre de la mobilisation pour les élections européennes, tous les supports ont été les bienvenus. Nous nous sommes rapidement posé la question des réseaux sociaux, des éléments de langage que le national pouvait nous fournir, des vidéoclips à relayer, des visuels marquants concernant la précédente mandature.

Les vidéos de présentation des candidats ont eu leur petit effet. Le groupe EÉLV de Lons-Sud Jura s'est cependant rendu compte que les personnes éloignées des urnes pouvaient manquer d'une information simple et claire concernant le pouvoir et le fonctionnement de l'Union européenne, d'autant plus que beaucoup d'infos circulent sur le sujet. Concrètement, à quoi ça sert ? Pourquoi irais-je me déplacer ? C'est quoi, en fait, l'Union européenne ?

Une centaine de « statuts » choc ont été imaginés et publiés (pas tous, malheureusement !) sur la page Facebook du groupe, avec consigne de partager chacun de ces statuts le plus largement possible. Ces statuts, sous la forme récurrente « Le saviez-vous ? », se voulaient percutants, tout en restant exacts et rigoureux. Nous voulions informer et détromper nos concitoyen.ne.s (1) pour leur donner la liberté de faire un choix informé et raisonné. Quelques exemples de ces publications :

- Le saviez-vous ? Les émissions de CO2 des camions ont progressé de 36 % entre 1990 et 2010. En juillet 2016, l'Europe a infligé une amende de 2,93 milliards d'euros à plusieurs constructeurs de camions. Entre 1997 et 2011, ces entreprises s'étaient non seulement mises d'accord pour pratiquer des prix élevés, mais encore pour retarder l'introduction de technologies disponibles et meilleures pour l'environnement. Face aux géants industriels, on est quand même mieux à plusieurs, non ?

- Le saviez-vous ? En juillet 2018, l'Europe a infligé à Google une amende de 4,34 milliards d'euros pour avoir abusé de la position dominante d'Android afin d'asseoir la suprématie de son service de recherche en ligne. Face aux géants du numérique, on est quand même mieux à plusieurs, non ?
- Le saviez-vous ? Une directive européenne garantit le paiement des créances impayées des salariés en cas d'insolvabilité d'un employeur. Elle contraint les États membres à mettre sur pied une institution visant à assurer ces paiements.
- Le saviez-vous ? L'article 153 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne donne au Parlement et au Conseil des États la fonction de définir les droits minimaux des travailleurs. Ainsi, une directive européenne fixe à 20 jours le nombre minimum de congés payés annuels. On peut en avoir plus mais on ne pourra jamais en avoir moins !
- Le saviez-vous ? Le 17 novembre 2017 a été adopté le Socle européen des droits sociaux. Il comprend 20 principes, dont le droit à un revenu minimum, à des prestations chômage, à une protection sociale, à des retraites permettant de vivre dans la dignité, à des soins de longue durée à des prix abordables et de qualité...
- Le saviez-vous ? Dans l'Union européenne, comme en France, ce sont les organes élus, directement (le Parlement européen) ou indirectement (le Conseil des chefs d'État), qui décident de l'utilisation du budget. La Commission ou, en France, le gouvernement ne peuvent qu'exécuter.

Afin de maximiser l'impact, nous accompagnions ces statuts d'un visuel (logo EELV, photo d'une de nos manifestations, un tract pour les élections...).

Nous pouvons dire que ces publications ont été un beau succès puisque cela nous a permis d'enrichir et de diversifier nos publications sur une page Facebook alors moribonde (une publication par semaine en période creuse). Cette vitalité nous a permis d'être plus visibles, de gagner 25 nouveaux abonné.e.s et de multiplier par 5 le nombre d'interactions autour de nos contenus.

Ainsi, alors que nos publications atteignent en moyenne 13 à 20 personnes, sans commentaire ou peu de partage de la publication, les statuts visés plus hauts ont touché entre 100 (21 mai) et 209 personnes (19 mai).

Ce travail n'aurait pu se faire sans les militant.e.s qui ont imaginé les statuts et qui ont relayé les publications sur leur propre interface (entre 4 à 19 partages du statut). De quoi nous motiver pour rester mobilisés sur les partages des contenus, tout au long de l'année !



Le défaut de notre campagne sur les réseaux sociaux est qu'elle a certainement raté le public identifié au départ. Notre campagne était de fait adressée à un public a priori acquis et convaincu de l'intelligence européenne en faveur de l'écologie.

En effet, nous touchions d'abord et surtout nos abonné.e.s puis leur ami.e.s par effet ricochet, et non la personne lambda qui, au détour de la pause café, pouvait nous demander : « J'ai besoin d'une carte d'électeur spécifique pour les européennes ? »

**Sarah Persil,**  
pour le groupe  
Lons - Sud Jura



*(1) En tant que « directeur de publication » et peu désireux d'être accusé de participer à un massacre organisé de la langue française au nom d'un féminisme mal compris, je m'autorise à préciser que toute occurrence dans La Feuille Verte de cette écriture dite « inclusive » se fait évidemment contre mon gré.*

**Gérard Roy**

## ALSTOM, GE : L'HISTOIRE D'UN SACCAGE INDUSTRIEL

Depuis la cession de la branche Énergie d'Alstom à General Electric en 2014, la situation des deux entreprises restait très préoccupante. Elle vient de se dégrader fortement. En février 2019, la Commission européenne a mis son veto à la fusion entre Alstom et Siemens, mettant fin à l'accord signé deux ans plus tôt. Les syndicats ont été en partie soulagés, parce que ce n'était pas vraiment une fusion mais plutôt une absorption par Siemens, avec des conséquences prévisibles sur les emplois en France. La situation d'Alstom, réduite maintenant à l'activité transport, est contradictoire : son carnet de commande est plein mais, du fait d'une politique de délocalisations en Asie, sa pérennité ne semble pas complètement assurée. Et puis c'est le coup de massue qui vient de tomber sur les salariés de General Electric, avec l'annonce de plus de 1 000 suppressions d'emplois. Les travailleurs, les syndicats, les élus, les habitants de Belfort n'entendent pas se laisser faire et une grande manifestation a été organisée le samedi 22 juin. Mais il n'est sans doute pas superflu de revenir sur l'histoire récente de ces secteurs, qui démontre, pour le moins, la priorité donnée à la logique financière au détriment d'une politique industrielle.



6

### Le 22 juin, nous étions des milliers à Belfort

Le lendemain, *L'Est Républicain* titre « GE : marée humaine à Belfort ». Et effectivement, avant le départ de la manifestation, 5 000 à 8 000 personnes sont regroupées devant la Maison du Peuple. La foule est impressionnante et la colère palpable : « Nous entrons en résistance », « Stop au massacre de notre industrie », « C'est la survie de Belfort qui se joue ». Se retrouvent donc côte à côte des salariés de GE et d'autres entreprises, des

familles entières, des commerçants, des élus de toute la région, dont la présidente Marie-Guite Dufay, et même des responsables politiques nationaux comme Jean-Luc Mélenchon, Philippe Poutou ou Nathalie Arthaud.

Les Gilets jaunes sont aussi bien présents dans la manifestation, ils avaient même organisé un bus depuis Besançon. Au cours du défilé, dans la foule, flottaient de nombreux drapeaux : CGT, CFDT, FO, Sud, FI, PCF, EÉLV...

Les associations de commerçants avaient lancé un appel, d'ailleurs assez largement suivi, pour que les commerces soient fermés pendant la manifestation en signe de solidarité avec les « GE ».



Philippe Petitcolin prend la parole au nom de l'intersyndicale : « *Maintenant, l'État français doit prendre la mesure de la détresse et du désarroi des gens et de la mobilisation de ce samedi. General Electric et le gouvernement doivent apporter des réponses concrètes.* » Philippe Petitcolin déplore aussi l'absence des syndicats dans les discussions : « *Cela fait dix ans que GE embobine les pouvoirs publics avec face à eux des élus démunis et qui ne peuvent pas être experts en tout. Il est nécessaire que les syndicats soient partie prenante de toutes ces discussions.* »

### **Les rôles troubles de Kron et Macron en 2014**

Mais comment en est-on arrivé là ? Depuis des décennies, Alstom est un fleuron de l'industrie française avec ses trois branches : Énergie, Transport et Distribution d'électricité. En 2014, son PDG Patrick Kron propose, sans en avoir averti l'État actionnaire, de céder à General Electric sa branche Énergie, qui fabrique des turbines à gaz et de l'équipement nucléaire. Si l'on en croit le livre *Le piège américain*, de Frédéric Pierucci, ancien cadre d'Alstom, la vente de la branche Énergie en 2014 s'est faite sous la pression du Département américain de la Justice (1). Alstom est en effet fortement soupçonné de corruption dans le passage de certains marchés. L'entreprise risque une amende de 1,5 milliard d'euros et son PDG la prison aux États-Unis. La menace était bien réelle puisque Frédéric Pierucci, arrêté à New York par le FBI en 2013, en a fait les frais en purgeant plus de deux ans de prison aux États-Unis (2). Kron aurait donc pu, dans la précipitation, faire le jeu de General Electric pour éviter les ennuis avec la Justice américaine. Cela pose un problème plus général : celui

de l'extraterritorialité de la justice américaine, qui est aussi en cause dans la dénonciation, par Trump, de l'accord sur le nucléaire iranien.

De son côté, quel a été le rôle joué par Emmanuel Macron, alors conseiller de Hollande à l'Élysée ? *Le Canard enchaîné* du 28 mars 2015 révèle que Macron avait commandé au cabinet américain AT Kearney, dès la fin 2012, un rapport qui fixait les grandes lignes du démantèlement du groupe Alstom. La commission parlementaire présidée par Olivier Marleix, député LR, a confirmé l'existence de ce rapport, resté longtemps confidentiel et qui n'avait pas été porté à la connaissance d'Arnaud Montebourg, ministre de l'Économie et du Redressement productif de l'époque. On se souvient pourtant que ce dernier s'était démené pour trouver une solution qui préserve l'industrie française, y compris en proposant une nationalisation totale ou partielle de l'entreprise. Le soupçon qui pèse sur Emmanuel Macron, c'est que, dans cette affaire, il aurait plutôt cherché à préserver les intérêts de Bouygues, actionnaire à 30 % d'Alstom et par ailleurs client de la banque Rothschild, son précédent employeur...

### **Pour une politique industrielle volontariste**

Comme on l'a appris récemment, non seulement GE n'a pas respecté ses engagements – il devait créer 1 000 emplois à Belfort – mais il annonce maintenant la suppression de 1 050 postes. C'est une catastrophe humaine mais aussi industrielle et ce ne sont pas les 50 millions d'euros d'amende que va devoir payer GE qui peuvent compenser ce désastre. Avec Alstom, la France disposait d'outils industriels performants pour conduire la transition énergétique :

- Le marché des turbines à gaz a fortement régressé, mais c'est un savoir-faire qui peut évoluer vers la fabrication d'autres générateurs d'électricité comme les éoliennes et les hydroliennes. Une telle politique aurait demandé une vision et de l'anticipation et ne pouvait pas répondre à la voracité immédiate et toujours plus boulimique des actionnaires. En matière d'industrie nucléaire, l'activité peut évoluer vers le démantèlement des centrales et il y a, dans ce domaine, du travail pour des dizaines d'années.
- La branche Transport permet le développement du transport ferroviaire, pas seulement des TGV, mais aussi des TER, des trams, des métros... Ces modes de transport sont beaucoup moins gourmands en énergie que la voiture, le camion ou l'avion. Le fret ferroviaire continue de diminuer et des lignes de voyageurs continuent d'être fermées alors qu'il faudrait, au contraire, accroître le ferroutage et multiplier les liaisons intra- et interurbaines.

En novembre 2018, nous avons assisté à Ornans à un débat sur l'avenir d'Alstom. Etaient présents Olivier Marleix, député LR et président de la commission d'enquête parlementaire sur l'action de l'État actionnaire en 2016, et Martial Bourquin, sénateur PS, rapporteur de la même commission. Ils étaient d'accord pour déplorer l'absence de politique industrielle de la France depuis 40 ans. Les politiques ultra-libérales ont conduit à des logiques uniquement financières, dont l'objectif est de satisfaire au mieux l'intérêt des actionnaires au détriment de tous les autres acteurs, en particulier des salariés. L'expérience montre qu'il ne peut pas y avoir de politique industrielle sans des politiques publiques qui s'appuient sur la recherche-développement, qui s'inscrivent dans le long terme et qui soient menées au niveau de l'État. (mais qui pourraient être menées aussi au niveau de l'Union européenne.)



Ce n'est pas le choix qui a été fait jusqu'à maintenant ni celui qui est préconisé par Macron. Et nous sommes à un tel niveau de dégradation de notre industrie qu'il faudrait une politique vraiment volontariste et l'engagement de moyens importants pour parvenir à redresser la situation industrielle de la France. À moins que l'Union européenne ne cesse de préconiser une concurrence idiote entre ses membres et qu'elle encourage une vraie politique de coopération industrielle au niveau du continent...

**Gérard Mamet**



1) *Frédéric Pierucci avec Mathieu Aron, Le piège américain, JC Lattès, janvier 2019.*

2) *Il affirme dans son livre qu'il n'a pas gagné un centime dans ces affaires de corruption. Et comble de l'hypocrisie, il a été lâché par sa direction et licencié pour « abandon de poste » pendant qu'il était en prison aux États-Unis, en train de payer pour d'autres.*

Europe Écologie Les Verts de Franche-Comté

(77, Grande Rue 25000 Besançon)

Directeur de publication : Gérard Roy

Comité de lecture : Gérard Mamet, Gérard Roy,

Suzy Antoine, Benoît Cypriani

CPPAP: 0523 P 11003

Maquette : Corinne Salvi Mise en page : Suzy Antoine

**Imprimé sur papier recyclé**

par les soins d'Europe Écologie Les Verts de Franche-Comté

ISSN 1169-1190

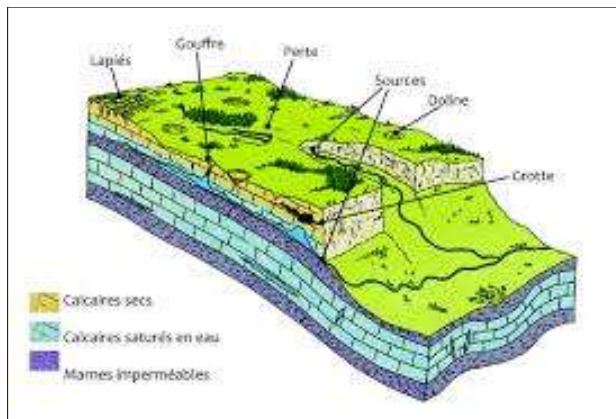


## POUR UN COMTÉ SOUTENABLE

Dans *La Feuille Verte* de mai dernier, nous avons abordé les conséquences du réchauffement climatique sur la production du lait à comté. Nous allons cette fois-ci rendre compte des propositions de SOS Loue et Rivières Comtoises et des ONG de l'environnement pour la révision du cahier des charges de l'AOP comté. Il s'agit de 12 mesures concrètes (voir encadré) « pour un comté soutenable en équilibre avec son territoire et ses hommes ». C'est Marc Goux, animateur du collectif SOS LCR, qui a présenté ces mesures à la presse le 14 juin 2019 à Besançon. Les propositions sont étayées par un gros travail scientifique sur les rapports entre agriculture et environnement.

### Tirer les conséquences de mauvaises pratiques

Depuis dix ans, les rivières de Franche-Comté sont en mauvais état. Les pêcheurs et les défenseurs de l'environnement se souviennent des hécatombes de truites et d'ombres dans la Loue en 2010-2011, puis dans le Doubs franco-suisse, le Dessoubre et les autres rivières de notre région. Même si les causes sont d'origines diverses, en région karstique fragile, l'intensification de l'élevage et le passage au lisier ont joué un rôle prépondérant dans cette dégradation. Les volumes de lait à comté ont augmenté de 24 % en dix ans, entraînant une augmentation comparable des effluents d'élevage. Or les sols sont peu profonds et l'ammoniaque et les nitrates des lisiers, lessivés sur les plateaux, se retrouvent rapidement dans les rivières des vallées.



L'état dégradé des rivières n'est pas la seule conséquence de l'intensification de l'élevage. La biodiversité florale des prairies, largement utilisée dans la publicité pour le comté, s'effondre également. La vocation touristique de notre région pourrait également en pâtir. Tout cela dans un contexte de réchauffement climatique dont on a vu les effets délétères au cours de l'été et de l'automne 2018.

Ces propositions s'inscrivent donc dans le scénario « Excellence environnementale » retenu à l'unanimité par le groupe de travail chargé de préparer la révision du cahier des charges de l'AOP comté. Il est assez difficile de résumer en quelques paragraphes un document de plus de 30 pages. Allons à l'essentiel.

### Pourquoi et comment désintensifier ?

Comment diminuer la pression de l'élevage sur la biodiversité des prairies et les rivières ? L'intensification est la conséquence à la fois des épandages excessifs d'effluents riches en azote, de l'augmentation des apports d'aliments complémentaires (tourteaux, céréales cultivées en dehors de la zone à comté), de la sélection de la montbéliarde dans le sens de la spécialisation « lait » au détriment de la rusticité. D'où les trois premières propositions (voir encadré).

Le document du Collectif consacre une page aux conséquences de la généralisation du lisier. Avec le fumier, l'azote organique est transformé progressivement, par les micro-organismes du sol, en azote minéral, absorbé par les plantes au fur et à mesure de leur développement. Avec le froid, l'activité des microbes s'arrête et la fourniture d'azote est donc régulée en fonction des besoins des plantes. À l'inverse, le lisier contient de l'azote soluble et, en période pluviale froide, il est entraîné directement dans les rivières via le karst, avec les conséquences catastrophiques que l'on connaît sur les insectes



aquatiques et les poissons. On observe aussi que le lisier entraîne une forte diminution de la diversité florale des prairies, d'où la proposition de revenir, au moins en partie, au fumier.

Le passage général au bio est une proposition phare du collectif. Outre l'abandon de l'usage des pesticides, il entraînerait une diminution des volumes de lait et donc de la pression sur les milieux. L'intérêt du bio, c'est que cette baisse de production serait compensée à la fois par la diminution des coûts et par une meilleure valorisation en termes de prix de vente. En complément du bio, le collectif propose de passer à 95 % d'autonomie alimentaire des vaches (contre 70 % aujourd'hui) grâce au fourrage et aux concentrés produits sur la ferme. Rappelons au passage que l'importation de soja du Brésil pousse à la déforestation de la forêt amazonienne et donc à la détérioration du climat.

### Penser aussi au climat

Si l'élevage, dans la région du comté, ne consomme que 5 % de l'énergie, il produit 50 % des GES (1). En fait, ce ne sont pas principalement les émissions de CO2 qui en sont responsables, mais celles de méthane et de protoxyde d'azote émis par les activités agricoles, qui ont un effet de serre respectivement 25 et 300 fois plus important que le CO2. Il est facile de comprendre qu'une réduction de 25 % de la production de lait à comté entraînerait une réduction comparable des GES.

Le Collectif signale aussi que la généralisation de la méthanisation, comme le propose l'ADEME, n'est pas une bonne idée. En effet le carbone qui se retrouve dans le méthane n'est pas restitué au sol sous forme d'humus. Or l'enrichissement des sols en humus, grâce aux épandages de fumier, est une manière de stocker le carbone et donc de réduire les GES.



Plus généralement le document propose « une politique de préservation et une reconquête des écosystèmes naturels et de la biodiversité générale des territoires pour atténuer l'évapotranspiration des sols, favoriser la

*pénétration et la rétention des pluies et augmenter la résilience générale des territoires et des fermes ».*

### Changer les mentalités

L'intensification de l'élevage a d'autres conséquences : alors que les montbéliardes faisaient couramment une dizaine de lactations (2), la moyenne actuelle est de 2,7 lactations. En fait la production intense de lait entraîne pour les animaux une fatigue et des difficultés de digestion et de reproduction, et des pathologies mammaires. Une vache est donc généralement « réformée » après trois lactations, c'est à dire à l'âge de 6 ans, alors que son espérance naturelle de vie est de 20 ans. Cette pratique est coûteuse et ne respecte pas le bien-être animal. Le Collectif propose de passer à 6 lactations minimales en moyenne de ferme.

Trouver un nouvel équilibre entre l'agriculture et l'environnement implique un changement des mentalités. D'abord il faudrait inverser la tendance au « toujours plus gros » : limiter la taille des exploitations et revenir à ce que la Confédération paysanne appelle une « agriculture paysanne », par exemple à l'occasion de l'installation des jeunes agriculteurs. Ensuite il faudrait généraliser les pratiques agroécologiques et le bio. Ce qui suppose d'adapter l'enseignement agricole, à la fois dans la formation initiale et dans la formation continue.

Le temps presse. Le nouveau cahier des charges ne sera adopté qu'en 2020/21 et il n'aura des effets positifs sur la biodiversité et les milieux aquatiques que très progressivement. Son ambition doit être à la hauteur des défis à relever.

### Gérard Mamet



1) GAS : Gaz à effet de serre.

2) Une lactation est une période de production laitière entre deux vêlages. Elle correspond à peu près à une période d'un an.



## LES 12 PROPOSITIONS :

- 1 Le retour à l'autonomie alimentaire du bétail.
- 2 La reconquête de la biodiversité florale et animale des prairies naturelles.
- 3 Le retour à la vache montbéliarde/simmental rustique.
- 4 La réduction des GES, en cohérence avec la stratégie nationale bas carbone.
- 5 L'adaptation des fermes au réchauffement climatique.
- 6 Le bien-être animal.
- 7 Le passage au bio possible et indispensable.
- 8 La limitation de la taille des exploitations.
- 9 Une politique d'installation des jeunes agriculteurs.
- 10 Le respect des plafonds techniques.
- 11 Une gouvernance élargie du CIGC (Comité interprofessionnel de Gestion du Comté).
- 12 La limitation de l'influence des multinationales du lait.



## Où trouver EELV au plus près de chez vous ?

Pour celles et ceux qui ne connaissent pas notre fonctionnement, sachez que l'organisation de base d'EELV s'appelle *un groupe local*. Il en existe certainement un près de chez vous. N'hésitez pas à contacter les personnes ci-dessous :

### Doubs

- Besançon : réunions à Besançon

Claude Mercier : 06 38 90 29 23

Cécile Prudhomme : 06 84 37 60 09

eelv.fcomte@gmail.com

- Le Haut-Doubs : réunions à Pontarlier et à

Morteau

Michaël Chenevez : 03 81 49 58 52

eelv.hautdoubs@gmail.com / mickachen@yahoo.fr

- Montbéliard :

Odile Joannes : 03 81 92 92 44

odile.joannes@laposte.net

### Haute-Saône

- Lure — Vosges Saônoises : réunions salle

Merlin - centre Schloeterer 70200 Lure

Marie-Claire Thomas : 06 80 51 18 17

- Vesoul—Gray : réunions à la mairie—rue des

Droits de l'Homme—70000 Noidans-lès-Vesoul

Alain Ropion : 06 74 90 62 77

### Jura

- Dole : réunions à Dole

Marie-Agnès Chalumeaux : 06 70 11 31 21

Isabelle Nouvellon : 06 08 65 33 70

- Lons-le-Saunier (et Haut-Jura) : réunions au centre social— 2, rue de Pavigny— 39000 Lons-le-Saunier

Sarah Persil : 06 75 02 06 10

Anne Perrin : 06 42 39 04 25

### Territoire-de-Belfort

- Belfort : réunions à la Maison du Peuple - place de la Résistance - 90000 Belfort

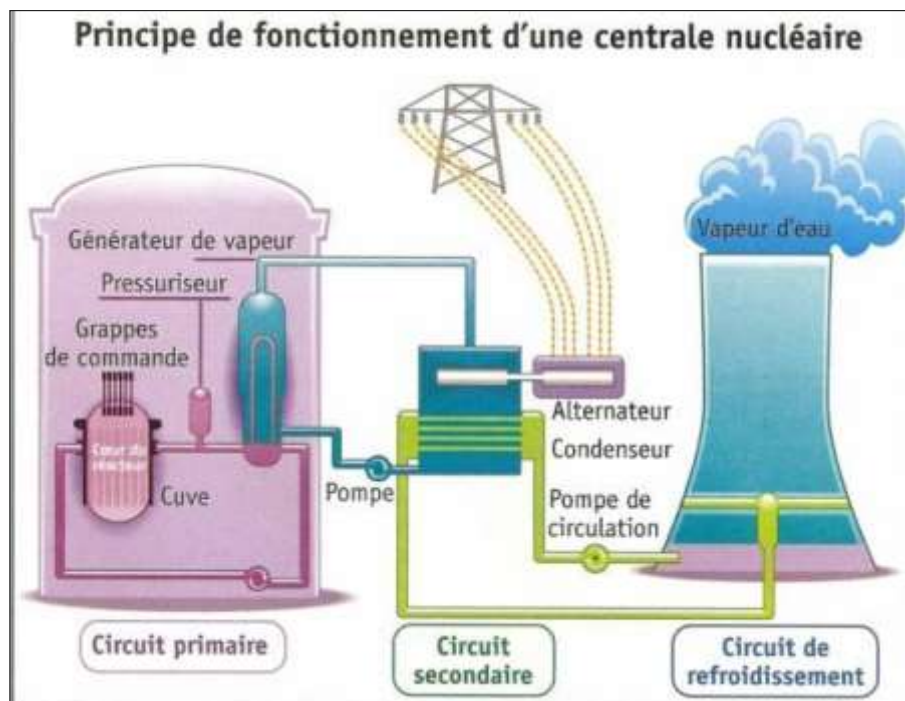
Jean Siron : 06 60 78 32 14

Vincent Jeudy : 06 88 22 88 97

## QUELLE FIN DE VIE POUR LE PARC NUCLEAIRE FRANÇAIS ?

À la lumière des accidents nucléaires majeurs survenus dans le monde, le parc nucléaire français vieillissant nécessite une remise à niveau sécuritaire, notamment de l'alimentation en eau de refroidissement des réacteurs.

Au-delà de cette urgence demeure la question du devenir du parc après les 40 ans de fonctionnement imaginés au départ. Deux réponses opposent pro et anti-nucléaires : soit l'acharnement thérapeutique avec le concept de « grand carénage », soit le suicide assisté en programmant le démantèlement.



12

### Le concept de grand carénage instauré par EDF

Le concept de sécurité qui a prévalu depuis la création du parc est celui du petit carénage, qui est un programme de contrôle ponctué par des révisions décennales obligatoires, avec d'éventuels remplacements de gros composants, sachant que le composant sensible d'une centrale nucléaire reste la cuve du réacteur, qui est inamovible.

En 2011, année charnière, EDF change son logiciel en décidant d'ajouter aux investissements strictement nécessaires dévolus au renforcement de la sécurité des investissements permettant la prolongation du parc pour une durée de dix ans supplémentaires. Cette décision lourde de conséquences a généré sur la période 2014-2025 un programme appelé « grand carénage », pour un coût estimé à 51 milliards d'euros.

L'opération grand carénage, commencée en 2014, se poursuit actuellement et même s'amplifie depuis 2018 pour se terminer en 2025, voire 2030.

### La question sécuritaire du grand carénage

Certes, la sécurisation du refroidissement ultime du réacteur, qui a fait défaut à Tchernobyl et Fukushima, s'en trouverait améliorée, mais une inconnue demeure : le comportement du matériau de la cuve soumis à la prolongation de l'irradiation neutronique du cœur.

Excluant l'évolution vers de vraies fissures des microfissures qui apparaissent inexorablement dans l'épaisseur de la cuve, la décision de prolonger la durée de vie s'avère hasardeuse et serait financièrement dommageable en cas d'arrêt définitif d'urgence avant le terme fixé.

### Les conséquences économiques du grand carénage

Sachant que l'importance de l'investissement est déterminante dans le coût de production du kWh nucléaire, choisir d'investir massivement pour prolonger un système de production (déjà surdimensionné), c'est délibérément augmenter le coût de production du kWh nucléaire, dont la part de fourniture est de 72 % de la demande annuelle du réseau électrique national.

Le coût de production du kWh nucléaire dit « amorti », dont la méthode de calcul est très controversée (car n'incluant ni la totalité du coût du démantèlement, ni celui de la gestion des déchets), est estimé actuellement à 33 €/MWh. Le coût futur se situerait entre 57 et 62 €/MWh.

### L'aspect technique du démantèlement et de la gestion des déchets

Une tranche nucléaire est constituée de deux îlots, un îlot conventionnel et un îlot nucléaire.

L'îlot conventionnel ne pose pas de problème de déconstruction particulier, contrairement à l'îlot nucléaire ou zone irradiée, qui renferme sous son dôme en béton plusieurs générateurs de vapeur et bien sûr la cuve pressurisée du réacteur qui contient les grappes de combustible.

Suite à l'arrêt définitif, cette zone fortement irradiée doit d'abord être mise au repos pour permettre la chute de radioactivité avant la phase de déconstruction, qui commence par l'évacuation des générateurs de vapeur relativement peu irradiés, suivie par la découpe sous eau de la cuve (225 mm d'épaisseur), exigeant la mise en œuvre de robots.

Ce travail n'a pas encore été réellement pratiqué, sauf sur la centrale cobaye de Chooz, de petite taille.

En clair, la durée totale est estimée à 15 ans par tranche et le coût réel encore très mal connu, et d'ailleurs très peu provisionné (20 milliards d'euros pour 17 tranches), sans commune mesure avec certaines estimations allant jusqu'à 120 milliards d'euros pour la totalité du parc.

La déconstruction produirait en particulier 350 tonnes par tranche de déchets classés HAVL (haute activité et vie longue), dont le stockage ultime est problématique.

### Conclusion

Le coût du kWh renouvelable est désormais compétitif et montre qu'EDF a fait le mauvais choix en promouvant le grand carénage en 2011 et en persistant dans ce choix.

L'arrêt de Fessenheim reste à bien des égards une priorité absolue, mais non suffisante.

Il faut dévoiler aux consommateurs que le prix de l'électricité d'origine nucléaire ne peut « mécaniquement » qu'augmenter et que donc produire du kWh vert « rentable » est le bon choix à promouvoir.

La taxe CSPE (Charges de Service public d'Électricité) sur nos factures d'électricité, destinée à la transition, est vertueuse : pour l'exemple, la taxe supportée par les consommateurs allemands a abouti à une proportion de 40 % de renouvelable contre 38 % de thermique charbon.

Jacques Viallis



## Comment recevoir *La Feuille Verte* ?



**Vous n'êtes pas adhérent d'Europe Ecologie Les Verts de Franche-Comté ? Et du même coup, vous ne recevez pas systématiquement *La Feuille Verte*, le bimestriel des écolos comtois ?**

**Abonnez-vous ! Réabonnez-vous ! Et faites abonner les gens autour de vous ! Ainsi, vous serez sûr de ne rater aucun numéro, et cela pour la modique somme de 16,00 euros seulement (6 numéros par an).**

Nom : ..... Prénom : .....

rue : .....

CP : ..... Ville : .....

Chèque à l'ordre d'EELV-FC, à adresser à :

EELV-FC — 77, grande Rue — 25000 Besançon

## VIVE LE TRIPORTEUR

J'ai 30 ans et suis maman de trois enfants de 9, 8 et 5 ans. Je suis assistante maternelle dans l'agglomération de Vesoul.

L'été dernier, je bavarde avec une maman qui se déplace beaucoup à vélo : j'aimerais changer de mode de transport, mais avec toute ma tribu, pas simple ! Elle m'explique qu'aux Pays-Bas, elle a vu des nounous à vélo. Je commence alors à me pencher sur la question.

En novembre, à la suite de la hausse des prix de l'essence, je discute avec une amie qui me parle du triporteur : c'est une révélation. Après des heures de recherche et un essai à Strasbourg, je commande mon triporteur électrique : 4 places devant, une à l'arrière. Je vends mon monospace, ce qui paie le vélo. Avec mes deux grandes, on s'entraîne. Faire du vélo en ville, ça change du Chemin Vert.

Nous nous équipons en vêtements de pluie : casque, gilet phosphorescent... Aujourd'hui, ça fait six mois que nous n'avons plus qu'une voiture, que je fais la plupart de mes courses à vélo, tous les allers et retours maison-école à vélo, sous la pluie, la neige et la canicule : rien ne nous arrête. On trouve des parcours les plus sécurisés possible. Finalement, on discute avec les voisins, avec les piétons au lieu de rester enfermés dans notre voiture. On se rend compte qu'il y a beaucoup de pistes cyclables et qu'on n'est pas trop mal desservi, même dans les petites villes. Nous pratiquons notre sport quotidien (10 à 15 kilomètres par jour).

À la rentrée, notre petite dernière ira à l'école à vélo, ce qui fait son plus grand bonheur.

D'autres l'ont fait avant nous, d'autres le feront encore, et j'espère que cet article fera sauter le pas à ceux qui hésitent encore, qu'il éveillera la curiosité de ceux qui ne connaissent pas.

En six mois, on n'a pas regretté une seule fois notre voiture, on s'est rapprochés de la nature, de nos voisins, d'inconnus ; un sourire échangé le matin en partant au travail, un bonjour, une petite phrase d'encouragement pour mes filles, lancée par un inconnu...

Prochaine étape : le cyclo voyage.

**Aurélié Cleménçot**





## MARCHE AVEC LA LOUE, DEUXIEME ÉDITION

La deuxième *Marche avec la Loue* n'a pas connu le même succès que la première édition (il y a deux ans), qui avait eu lieu, il est vrai, en septembre, période moins sollicitée que le mois de juin. Comme en 2017, l'objectif de l'association « *Four-Winds* » était de sensibiliser le public à la protection des rivières avec des « porteuses d'eau » amérindiennes.

La marche a commencé le vendredi 14 juin à la source de la Loue sous de bons auspices : la pluie s'est arrêtée à notre arrivée, faisant place à un beau moment ensoleillé. L'objectif principal était de prélever de l'eau à la source avec un seau en cuivre, pour la transporter ensuite le long de la rivière et, le dimanche, la restituer à la Loue à Ornans. Les différents retards pris ont amené les organisateurs à renoncer à la marche du vendredi. Mais nous avons pu, une nouvelle fois, avec nos amis amérindiens, apprécier le magnifique paysage.



### Trois conférences complémentaires

Toujours dans le cadre de cet événement, le samedi après-midi était consacré à trois conférences sur l'eau. L'hydrogéologue Pascal Reilé, natif d'Ornans, a « ouvert le bal ». Il a commencé par un rappel historique : en 1901, la distillerie Pernod de Pontarlier, sur le Doubs, prend feu. Pour éviter la propagation de l'incendie, 470 m<sup>3</sup> d'absinthe stockés dans des cuves sont déversés dans un puits perdu situé dans la cour de l'usine. 48 heures plus tard, les habitants de la Vallée de la Loue se réveillent dans une forte odeur anisée. La preuve est établie de la liaison souterraine entre la vallée du Doubs du secteur de Pontarlier et la source de la Loue. Par la suite, des expériences de coloration à la fluorescéine vont le confirmer et montrer la complexité du réseau d'alimentation de la Loue et du Lison. Après la sécheresse sévère de l'été et de l'automne 2018, le cabinet

d'hydrogéologie de Pascal Reilé a procédé à de nouvelles expériences de coloration, qui apportent des données inédites. Elles ont permis d'établir que, jusqu'à Montbenoît, les eaux qui s'infiltrent dans le lit du Doubs mettent 19 jours pour arriver à la source de la Loue. En aval de Montbenoît, elles ressortent quelques kilomètres plus loin, via le karst, à Remonot ou Grand-Combe-Châteleu, sur le cours même du Doubs. Les explications scientifiques de Pascal Reilé, illustrées de cartes, de photos et de schémas, ont été très appréciées, en particulier par ceux qui ne connaissaient rien de cette histoire.

C'est ensuite à Marc Goux, animateur du Collectif SOS Loue et Rivières Comtoises, de faire le point sur l'état de la Loue. En 2010 et 2011, des mortalités anormales de truites et d'ombres ont été constatées dans le cours d'eau. Dans les années 60 et 70, cette rivière emblématique était encore le rendez-vous des pêcheurs à la mouche du monde entier - États-Unis, Canada, Nouvelle Zélande - et la pêche était une des activités principales du tourisme de la Vallée de la Loue. Depuis cette période faste, les choses ont bien changé et la situation de Loue s'est fortement détériorée. Marc Goux, pêcheur et passionné depuis plusieurs décennies par la question de la protection des rivières, des milieux humides et des eaux souterraines, nous explique les différentes causes de la dégradation de la situation : les pollutions d'origines diverses (assainissement, élevage, industrie, traitement du bois...), la croissance démographique, l'intensification agricole, le réchauffement climatique... Alors que Pascal Reilé s'est montré plutôt optimiste sur l'avenir de la ressource en eau, Marc Goux pense qu'il faudrait vraiment prendre des mesures drastiques pour sauver les rivières comtoises.



## S'impliquer personnellement

Céline Maître, chargée de la dernière conférence, explique ce que l'on peut faire dans la vie quotidienne pour protéger l'eau. Comme dans la légende du colibri, nous pouvons faire notre part, toute notre part. Deux types d'action sont abordés :

- Comment économiser l'eau ? On peut laver sa voiture sous la pluie, récupérer l'eau du lavage des légumes pour arroser les plantes, utiliser des toilettes sèches, utiliser l'eau du toit, etc.

- Comment ne pas salir l'eau ? On peut choisir de ne pas utiliser des produits toxiques comme produits ménagers ou cosmétiques, éviter d'utiliser des récipients en plastique, etc.

Céline Maître encourage aussi tous les comportements vertueux pour la ressource en eau : diminuer sa consommation de viande, ne pas jeter de mégots (un seul mégot pollue 500 l d'eau), abandonner l'idée d'avoir une piscine individuelle, etc. En fait, on se demande bien pourquoi ces gestes de bon sens ne sont pas encore généralisés.



Le dimanche après-midi, la marche le long de la Loue s'est poursuivie, entre Montgesoye et Ornans, mais avec une participation bien moindre qu'en 2017. Et pour finir sur une note d'espoir : à un moment donné, un participant a attiré notre attention sur des traces d'activité des castors sur la berge, preuve que cet animal a retrouvé, malgré un état préoccupant de la rivière, sa place dans la Vallée de la Loue.

## Gérard Mamet



## UNE AMÉRINDIENNE SAUVÉE PAR UN RETOUR AUX SOURCES

Nous sommes une soixantaine de personnes, silencieuses, attentives et émues, à écouter, en cercle, le témoignage de Jacinthe, du peuple amérindien Innu, anciennement appelé les Montagnais. Elle fait partie de la vingtaine de milliers d'Innus qui habitent essentiellement l'est du Québec et qui parlent français avec un délicieux accent canadien.

Jacinthe a vécu une enfance difficile, à la campagne, dans une ambiance de dévalorisation des cultures des Peuples premiers. À l'école, il était interdit de parler la langue innée et celles et ceux qui étaient pris en train de le faire devaient ensuite se laver la bouche à l'eau savonneuse, tellement la langue maternelle était considérée comme « sale » !

À 17 ans, pour échapper à sa condition, Jacinthe quitte sa famille et va s'installer à Montréal, où elle trouve un travail « alimentaire ». Mais sa vie n'est pas épanouissante et elle compense avec l'alcool et d'autres addictions. Pendant une vingtaine d'années, elle est sur le fil du rasoir, à survivre.

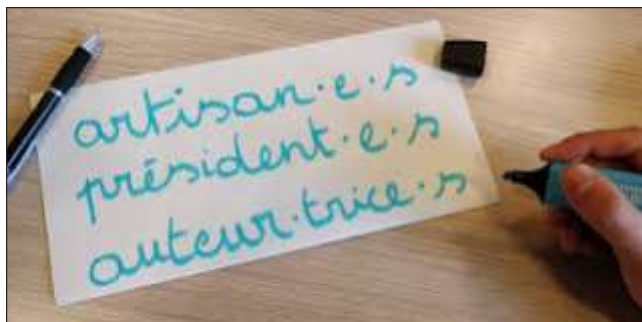
Une rencontre, à l'occasion d'une cure de désintoxication, va lui permettre de renouer avec ses origines : la langue, les rituels, le territoire innu. Elle y trouve le courage de reprendre des études, de se reconvertir et de devenir « aidante » c'est-à-dire éducatrice, pour ceux qui ont connu la même galère qu'elle. C'est une sorte de résurrection pour Jacinthe, qui va enfin pouvoir s'épanouir grâce à ses racines retrouvées. Elle est fière maintenant de ses origines et elle apprécie particulièrement de retrouver, dans des moments particuliers, les territoires indiens, la vie simple sous la tente, la cueillette des myrtilles, la contemplation des étoiles, la danse... À la source de la Loue, grâce à la réappropriation de sa culture, elle a pu nous faire découvrir la cérémonie du feu, un des quatre éléments de la cosmologie amérindienne avec l'eau, la terre et l'air.

Comme tous les Amérindiens, elle a beaucoup insisté sur la nécessité de protéger la « terre-mère ». Et comme le dit Christian Larqué, le président de Four-Winds, en matière d'écologie, les Amérindiens ont quelques siècles d'avance sur nous... C'est une invitation à l'humilité et à l'abandon radical de nos rapports de domination vis-à-vis de la nature et de tous les êtres vivants.

**G. M.**



# L'ÉCRITURE INCLUSIVE EN QUESTIONS



Depuis quelques années s'est développée une forme d'écriture, dite « inclusive », qui a déclenché une vive polémique entre ses partisans et ses détracteurs. Dans un livre, *Le féminin & le masculin dans la langue* (1), des linguistes se saisissent de la question pour replacer l'étude et l'histoire de la langue au cœur de la réflexion. Et pour commencer il faut distinguer le genre grammatical du genre sexué. Par rapport à son ancêtre le latin, le français a abandonné le genre grammatical neutre. En français, les mots sont donc obligatoirement répartis entre les genres masculin et féminin. Les noms des choses ont donc un genre : le marteau, la pelle, le râteau, la grille ; les noms des animaux aussi : la girafe, le zèbre, la couleuvre, le moineau... On voit bien, dans ces exemples, que la répartition est arbitraire et, pour certains animaux, on est obligé d'ajouter, selon le cas « mâle » ou « femelle ». Pour les humains, c'est assez compliqué aussi, et Jean Genet s'en amuse en parlant des « folles amours de la sentinelle et du mannequin », alors que **le** mannequin est généralement une femme et **la** sentinelle, un homme... Il serait donc hasardeux de procéder à l'identification entre le genre sexué et le genre grammatical et l'écriture inclusive s'intéresse uniquement à ce qui se rapporte aux femmes, soit un sous-ensemble réduit de noms, pronoms, adjectifs, plus les accords qui les concernent.



## Trois principes d'inclusion

Il y a plusieurs manières de rendre les femmes davantage visibles dans la langue, par exemple par la féminisation des noms de métiers, qui a rencontré encore récemment de fortes réticences. Heureusement, aujourd'hui, on ne dit plus « *madame le ministre* », mais « *madame la ministre* ». C'est seulement en février 2019 que l'Académie française se résout enfin à cette féminisation. Pourtant dès 1999, une commission officielle de linguistes avait déjà publié un petit ouvrage intitulé *Femme, j'écris ton nom*, avec comme sous-titre *Guide de la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*. Il a fallu vingt années supplémentaires pour que l'Académie l'entérine... Et cela ne résout pas tout. Faut-il dire, au féminin, auteure ou autrice ? Peut-être le mieux serait-il d'accepter les deux.

Une autre façon d'« inclure » est d'éviter les termes ambigus comme « *homme* », qui veut dire à la fois « *représentant du genre humain* » et « *homme mâle* », que l'on peut facilement remplacer par « *être humain* ». Ainsi, il est préférable de parler des droits humains plutôt que des droits de l'homme. On peut aussi utiliser des termes qui incluent d'emblée les femmes et les hommes, comme « *les personnes* ».

La troisième manière d'inclure est d'utiliser une forme d'écriture particulière, qui met simultanément les mots au masculin et au féminin. Exemples : « *agriculteur-riche-s*, *artisan.e-s*, *commerçant.e-s* » ou encore « *formateurs/-trices*, *enseignant.e.s*, *bâtitseur.e.s* ». Notons au passage qu'est utilisé soit le point médian (·), soit le point habituel (.) et parfois le (/), et que dans « *bâtitseur.e.s* », la forme féminine choisie est « *bâtitseur.e* » alors que « *bâtitseuse* » est d'un usage plus fréquent. C'est ce troisième principe d'inclusion qui est l'objet des critiques de l'écriture inclusive. Au-delà de certaines incohérences, dans ce type de productions écrites, un principe fondamental de la mise à l'écrit du français et de la plupart des autres langues est transgressé : la linéarité. Ne serait-il pas préférable de s'adresser « *aux formatrices et aux formateurs* », « *aux commerçants et aux commerçantes* », même si c'est un peu plus long ? Au moins, on respecterait la linéarité de l'écrit et la conformité entre l'écrit et l'oral.

## Le masculin singulier, forme de base

Il y a bien au départ un problème, qu'essaie de résoudre l'écriture inclusive. Présenter une règle de grammaire par la formule « *Le masculin l'emporte sur le féminin* » n'est pas acceptable. D'ailleurs les auteurs du livre cité en référence disent qu'elle est très peu présente dans les ouvrages de grammaire française. Vaugelas (2) avait une formule bien plus problématique encore : « *Le genre masculin, étant le plus noble, doit prédominer toutes les fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble.* » Pas étonnant que les féministes réagissent - à juste titre - à ce type de théorie...

Mais en réalité, il est beaucoup plus juste de dire que le singulier est, de fait, la forme de base du mot sur laquelle se construit le pluriel : enfant / enfants. De même, le masculin est la forme de base du mot par rapport au féminin, qui se forme le plus souvent en français en ajoutant un « e » : grand / grande, brun / brune, même s'il y a des formes plus compliquées comme « instituteur / institutrice », « beau / belle ». C'est cette forme de base qui constitue les entrées des dictionnaires. Une telle présentation n'a plus rien de dévalorisant pour le féminin, qui pourrait même s'enorgueillir d'avoir souvent quelque chose en plus...

Il y a aussi les mots épiciènes, c'est-à-dire qui sont identiques au masculin et au féminin. C'est alors le déterminant qui porte la marque du genre : le biologiste / la biologiste, le bibliothécaire / la bibliothécaire. Ainsi, le genre grammatical est-il ramené à ce qu'il est dans la grammaire, une simple catégorie de mots. Il est difficile dans ces conditions d'accuser la langue d'être sexiste et d'y voir un rapport avec les inégalités de traitement entre les hommes et les femmes dans la société.



### Prima du principe d'économie

On le voit bien, notamment avec l'usage du point médian, l'écriture inclusive prend des formes passablement compliquées, voire sophistiquées et souvent incohérentes. Le livre cité pointe du doigt la difficulté d'enseigner ce code écrit, rendu encore plus éloigné du code oral. Imaginons un ou une élève de sixième en train de lire en

classe, à haute voix, un texte en écriture inclusive... L'écriture inclusive consacre d'ailleurs la priorité accordée à l'écrit qui, dans l'histoire des langues, pas simplement du français, a toujours découlé de l'oral. Pas l'inverse.

Mais il y a peut-être un argument encore plus pertinent : le principe d'économie, connu des linguistes (3). Depuis longtemps, on ne dit plus « *Je vais au cinématographe* », mais « *Je vais au cinéma, au ciné ou au cinoche* ». Le principe d'économie nous pousse à raccourcir le mot, à le simplifier et dans cet exemple, on passe de 5 à 2 ou 3 syllabes. La lourdeur de certains textes utilisant l'écriture inclusive paraît évidente et un tel système ne peut pas s'inscrire dans la durée, parce qu'il n'est pas « économe » et pratique.

La préoccupation d'« inclure » est justifiée et il est temps que les femmes aient toute leur place, une place égale à celle des hommes, dans les textes, dans les discours et dans les réalités économiques et sociales. Mais, comme on l'a vu, le souci d'inclusion dans la langue française ne passe pas obligatoirement par des procédés compliqués et controversés. On peut, au contraire, utiliser des principes simples, valables à l'oral comme à l'écrit, qui n'alourdissent pas trop les textes et qui puissent être, de manière aisée, enseignés aux enfants.

Gérard Mamet



1) Le féminin & le masculin dans la langue, L'Écriture inclusive en question, sous la direction de Danièle Manessa et Gilles Siouffi, ESF Sciences humaines, juin 2019.

2) Vaugelas (1585-1650) est né à Meximieux, qui faisait alors partie des États de Savoie. Il fut un des premiers membres de l'Académie française. Son principal ouvrage est intitulé *Remarques sur la langue française, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire : il cherche à y définir et codifier le bon usage du français*. Considéré comme « puriste », il a longtemps été « la » référence en matière de grammaire du français.

3) Le principe d'économie nous pousse à raccourcir les mots quand ils sont jugés trop longs. On peut citer quelques procédés utilisés : les sigles et les acronymes (*laser pour Light Amplification by Stimulated Emission of Radiation*), l'apocope (*fluo pour fluorescent*) et l'aphérèse (*bus pour autobus*), etc.

## Charles Beauquier, premier député écologiste ?



Avec Courbet, Proudhon, Hugo, Fourier, Pasteur, Ledoux, Charles Beauquier fait partie des personnages historiques franc-comtois, mais il est sans doute moins connu. Il a été député du Doubs de 1880 à 1914 et il est à l'origine de la loi du 21 avril 1906, dite loi

Beauquier, qui est la première loi de protection de l'environnement. Par exemple, la source du Lison, La Citadelle de Besançon, le théâtre de Mandeure et le Château de Belvoir sont des sites classés grâce à la loi Beauquier. Le parlementaire a été aussi président de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France et membre de la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

### La source du Lison, à l'origine de la législation sur la protection de l'environnement.

En 1899, le propriétaire d'un moulin aujourd'hui détruit, prévoyait de capter l'eau et de remplacer la cascade par une conduite forcée. La source étant propriété communale, les habitants de Nans-sous-Sainte-Anne se mobilisèrent et firent appel au député, Charles Beauquier pour les aider. Après deux procès, ils gagnèrent définitivement en 1902 et le site a été classé en 1912. La tradition « écolo » du village se poursuit puisqu'en 2019, c'est la liste EÉLV qui est arrivée en tête aux élections européennes...

### Mobilisation pour la défense des sites classés

Le député François Ruffin et le sénateur Martial Bourquin ont été alertés par David Couzin, le président de l'Association des inspecteurs des sites, sur un projet de décret qui prévoit d'assouplir la législation sur la protection des sites sous prétexte de « simplification ». En fait, ce ne serait plus le Ministère qui donnerait les autorisations d'aménagement dans les sites classés, mais le préfet. Or les autorités locales risquent d'être fortement soumises aux pressions des élus et des aménageurs, notamment à des fins touristiques. Les autorisations ministérielles sont un peu plus longues, mais elles garantissent une gestion cohérente et non laxiste des sites protégés.



### Commission d'enquête officielle et décentralisée

Le 10 juillet 2019, François Ruffin, qui a le sens de la mise en scène, improvise à la source de la Loue, une « Commission d'enquête officielle et décentralisée ». Il interroge d'abord David Romieux, inspecteur des sites sur les risques du projet de décret. L'inspecteur raconte que, dans un ancien poste, il a pu constater que la loi avait empêché le défrichage et des lourds travaux de terrassement pour l'aménagement d'une piste de ski au Ballon d'Alsace. Ensuite c'est l'ancien maire, Daniel Menweg, qui revient sur l'histoire du site. L'actuel maire, Emmanuel Cretin, explique que la loi permet de faire des aménagements, par exemple le lieu d'accueil « Espace Beauquier », mais avec des garde-fous qui évitent de faire n'importe quoi. Enfin des acteurs locaux sont interrogés sur les enjeux du site en matière de protection des rivières et de biodiversité, face à la pollution et au réchauffement climatique.

### Gérard Mamet.



# Bulletin d'adhésion / dons

Un parti politique vit aussi des cotisations et des dons versés par ses adhérent-e-s.  
C'est ce qui lui permet d'entreprendre des actions et de se faire entendre.

- Rappel : en adhérent, coopérant ou en faisant un don, vous bénéficiez d'une réduction fiscale égale à 66% du montant de votre versement.
- La loi limite à 7500 € par an les versements effectués à un parti politique par un particulier.
- Votre adhésion sera effective dès réception de votre paiement et après un enregistrement par les instances d'Europe Écologie Les Verts de notre région, ce dans un délai de deux mois.
- Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant en vous adressant à : donneespersonnelles@eelv.fr



Homme  Femme Date de naissance : .....

Profession : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Numéro, rue : .....

CP : ..... Commune : .....

Tél fixe : ..... Tél portable : .....

Courriel : .....

Cette grille de cotisation présente le niveau de cotisation attendu en fonction de votre revenu mensuel. Les niveaux de cotisation présentés ci-dessous sont indicatifs et laissent la possibilité à chacun de tenir compte de sa situation personnelle, familiale et sociale du moment.

Revenu mensuel	Cotisation annuelle
<input type="radio"/> < 1200 €, précaires, étudiants, ...	36 €
<input type="radio"/> 1200 €	55 €
<input type="radio"/> 1300 €	80 €
<input type="radio"/> 1400 €	100 €
<input type="radio"/> 1600 €	120 €
<input type="radio"/> 1800 €	160 €
<input type="radio"/> 2000 €	200 €
<input type="radio"/> 2300 €	230 €
<input type="radio"/> 2500 €	250 €
<input type="radio"/> 2800 €	300 €

Cotisation annuelle correspondant au moins à 0,8% de votre revenu annuel

Je choisis de payer par chèque (s).

Joindre 1 (ou ..... chèques retirés les mois que vous indiquez au dos) à l'ordre de : AF EELV-FC

Je choisis le virement bancaire.  
Demandez-nous le RIB de l'association de financement.

Je choisis de payer par CB au national

*Nous ne proposons plus pour l'instant l'option du prélèvement automatique. En effet cette formule est devenue très onéreuse suite à une modification de la réglementation européenne (SEPA : espace unique de paiement en euros) et ne serait intéressante que si tous nos adhérent-e-s optaient pour cette solution.*

Adhérent	ou	Coopérateur	ou	Donateur
Montant de ma cotisation: minimum 36 €		Montant de ma contribution: à partir de 20 €		Montant de mon don
	euros		euros	euros

Nos coordonnées : Europe Écologie Les Verts de Franche-Comté—77, Grande Rue—25000 Besançon  
Tél : 03 81 81 06 66  
Mail: eelv.fcomte@gmail.com  
Site : <http://franchecomte.eelv.fr>

## FRANCHE - COMTÉ

EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS

EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS FRANCHE-COMTÉ

77, grande Rue / 25000 Besançon / 03 81 81 06 66 / <http://franchecomte.eelv.fr/>